

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2023/25

Arrêté modifiant l'arrêté N°2022/64

portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;

VU l'arrêté N°2022/64 du 31 août 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne;

VU la désignation de Monsieur Marc LAVAUD au titre du CODERPA 91 au sein du collège des usagers et associations d'usagers du système de santé

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 31 mai 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Catherine PHAM (FHF)	Madame Emilie LEGEARD (APHP)
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO (FEHAP)	Monsieur Stéphane GRAZZINI (FEHAP)
Monsieur Romain LACAUX (FHP)	Monsieur Hubert LOCQUEVILLE (FHP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bruno FAGGIANELLI, PCME GH Nord Essonne (GHNE)	Docteur Jean-Pierre KORWIN, PCME EPS Barthélémy Durand (Etampes)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexiane SANCHEZ (FEHAP)	Monsieur Jean-Pierre OULHEN (FHF)
Monsieur Florian ROGER (SYNERPA)	Monsieur Christophe MAZABRAUD (UMIS)
Madame Catherine JEHANNIN (URIOPSS)	Madame Pauline MARTIN (URIOPSS)
Madame Laure DEPINARDE (FEHAP)	Monsieur Jean-Christophe PROUHEZE (CNAPE)
Madame Marie-France MAUGOURD (UNA)	Madame Isabelle BETOUCHE (URIOPSS)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis JOUTEAU (Association Ressources)	Madame Astrid ERMERICH (Addictions France)
Madame Dominique ERGAND (UNAFAM)	Madame Natacha LEFEBVRE HIOLIN (Ligue contre le cancer)
Monsieur Philippe LEFEVRE (Institut Renaudot)	Madame Bérandère PRIMARD (Association des Gens du voyage)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patricia LUBELSKI	Docteur Arnaud SAADA
Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE	Docteur Christine JANOT
Docteur Philippe PARANQUE	Docteur Pascal CHARBONNEL

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie BUISSON URPS Pharmaciens	Monsieur Jérôme ZULBERTY URPS Chirurgiens-dentistes
Madame Anne-Sophie HADELER URPS Orthophonistes	Monsieur Damien NICOLINI URPS IDE
Monsieur Serge BELLAICHE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Madame Camille COURCIER URPS Sages-femmes

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne-lise HANOT	Madame Fatima SAID-DAUVERGNE

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise ELLIEN	Madame Céline FAYE

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine ESTADIEU-PLANET	Monsieur Christophe ALIROL

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas GANDRILLE	Madame Nadine HAAS

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Dominique DREUX	Docteur Annette DELABARD

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Maryanne TASSERIE (UDAF 91)	Madame Vivette HIRSCH (France ADOT)
Monsieur Daniel QUAGLIAROLI (Inter CVS 91- Association Hypersupers TDAH)	Monsieur Hervé GAUTIER (Ligue contre le cancer)
Monsieur Frédéric SOUZE (CLCV)	Madame Fidèle NGO NKENG MATIP (CLCV)
Madame Christine GAURON (UFC QUE CHOISIR)	Monsieur Jean Claude GALINAND (UFC QUE CHOISIR)
Madame Annie LABBE (ARGOS 2001)	
Monsieur Vincent CLUZAUD (AFD91)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne LEFEUVRE	Monsieur Marc LAVAUD
Madame Audrey STOS	Dominique THEBAULT

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claire PERRIGNON	Monsieur Jean MARCHAL
Madame Nathalie MAINGE	Madame Julie L'HOTEL-DELHOUME

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN	Madame Sylvie CARILLON

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Cendrine CHAUMONT	Madame Fadila CHOURFI

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Claudette BUISSON	Docteur Elisabeth DIEU

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants
Docteure Danièle VALERO	Madame Sandrine GELOT
Madame Fabienne LEGUICHER	Monsieur Alexandre TOUZET

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame Samia LEMTAI	Monsieur Christian BERAUD
Madame Nadia CARCASSET	Monsieur Medhy ZEGHOUF

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Annie CHOQUET	Madame Sylvie BLANC

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (CPAM)	Monsieur Frédéric BAYSSELANCE (CPAM)
Docteur Francis CORRIAS (ERSM)	Madame Sophie DESFORGES (MSA)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Isabelle PRIEUR (Education Nationale)
Monsieur Eric SIRE (Mutualité Française)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.